

République Française  
Département de l'Isère  
Commune de REVEL

**Extrait**  
**DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 avril, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres                      **PRESENTS :**                      Patrick HERVE, Sandrine GAYET Vice-présidente,  
Nicolle ANGELIER, Hélène BOUSSANT, Geneviève  
COURSIMAUT, Caroline DRIOL, Amandine  
DELATOUCHE

Afférents au CCAS : 10  
En exercice : 10

Présents : 7                                      **ABSENTS :**                      Franck GENEVAUX

Qui ont pris part au vote : 9

**PROCURATIONS :**                      Coralie BOURDELAIN à Sandrine GAYET  
Cathy PELOSO à Caroline DRIOL

Date de la convocation  
29 mars 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Caroline DRIOL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Délibération n°4**

**OBJET : Vote du budget primitif CCAS 2024**

**Il est adopté comme suit par les membres présents :**  
**1 abstention – 8 pour**

- **Budget Principal**

Equilibré en dépenses et en recettes :

- Pour le fonctionnement à 18 176.76 €

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 08 avril 2024

Pour Copie Conforme,  
La Vice-Présidente,  
Sandrine GAYET

